ARRÊTÉ n° 2026/04/0912

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction générale
D-2604-002209

Objet : Délégation de fonctions à Monsieur Ludovic GASCUEL conseiller municipal délégué à la politique énergétique de la ville et à la logistique

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales, article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Ludovic GASCUEL, conseiller municipal est délégué à la politique énergétique de la ville et à la logistique sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 2 : A ce titre, il signe les courriers concernant ces domaines. Aucun engagement de dépenses ne peut être effectué sans l'aval de Monsieur le maire ou de Monsieur l'adjoint aux finances.

Article 3 : Monsieur Ludovic GASCUEL exerce ses délégations en relation et en complémentarité de l'action de Monsieur Jean-Pierre GUSAI adjoint, délégué à l'urbanisme, à l'aménagement, à la prévention des risques, à la sécurité des bâtiments publics, à la police de publicité extérieure, aux travaux, aux bâtiments communaux, à la voirie, aux réseaux eaux et assainissement.

Article 4 : La direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 24 AVR. 2026

Le maire,

Nicolas Meizonnet

MAIRIE de VAUVERT GARD

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le*.....24 AVR. 2026.....
- *sa notification le*.....
- *sa publication le*.....24 AVR. 2026.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....